

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20210408-D2021-27-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-27 en date 08/04/2021 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de sécurisation dans la traversée du village des Allois :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ALLAMARGOT Béatrice a donné procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc a donné procuration à GILLES Dominique.

Mme Christine CASTANET est élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	2	13	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département (6 000,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 0,00 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

1°) **DEMANDE** à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux de sécurisation dans la traversée du village des Allois :

- Montant du prêt : 6 000,00 €,
- Taux d'intérêt avant bonification par le Département : 1,00 %,
- Bonification du Département : 1,00 point,
- Taux d'intérêt après bonification : 0,00 %,
- Durée : 10 ans,
- Périodicité : annuelle,
- Frais de dossier : 50 €.

2°) **DECIDE** de contracter l'emprunt correspondant auprès de l'établissement bancaire ayant contractualisé avec le Département aux conditions précédemment citées.

3°) **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

A La Geneytouse, le 12 avril 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 avril 2021